

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 mai 2017
à 11 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le lundi 8 mai 2017, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mai 2017.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1170346004

Octroi d'un contrat à la compagnie Manufacturier Sheltec, au montant de 92 896,93 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur conformément à l'appel d'offres sur invitation 17-16092 (un soumissionnaire), et autorisation d'une dépense de 127 113,99 \$ contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de halte fraîcheur sur la rue St-Denis, ainsi que l'autorisation d'un virement de 116 073 \$ des surplus de gestion affectés.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1174440001

Ordonnance afin d'autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble situé aux 4299, boulevard Saint-Laurent et aux 6-12, rue Vallières, pour souligner l'apport de la communauté portugaise.

District(s) : Jeanne-Mance

40.02 Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1171389001

Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux, pour le terrain situé sur le côté ouest de l'avenue Henri-Julien, au nord de la rue Maguire, pour une contribution de 64 920 \$.

District(s) : Mile-End

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 5 mai 2017



Dossier # : 1170346004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 127 113.99 \$ contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de halte fraîcheur sur la rue St-Denis. Octroyer un contrat à la compagnie Manufacturier Sheltec, au montant de 92 896.93\$ toutes taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-16092 (un soumissionnaire). Autoriser un virement de 116 073.00 \$ des surplus de gestion affectés.

La Direction de l'arrondissement recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 127 113.99 \$, CONTINGENCES, INCIDENCES ET TAXES INCLUSES, POUR L'ENSEMBLE DU PROJET DE HALTE FRAÎCHEUR SUR LA RUE ST-DENIS. OCTROYER UN CONTRAT À LA COMPAGNIE MANUFACTURIER SHELTEC, AU MONTANT DE 92896.93\$, TOUTES TAXES INCLUSES, POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION D'UNE HALTE FRAÎCHEUR, CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 17-16092 (UN SOUMISSIONNAIRE). AUTORISER UN VIREMENT DE 116 073.00 \$ DES SURPLUS DE GESTION AFFECTÉS.

ATTENDU QU'il y a une volonté de l'arrondissement d'offrir des oasis de repos aux passants à travers le quartier;

ATTENDU QU'il y a eu des plans et devis préparés pour répondre à ce besoin;

ATTENDU QUE la halte fraîcheur sera réutilisable d'année en année et qu'elle aura une durée de vie prévue de cinq ans;

Il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense de 127 113.99 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur;

D'OCTROYER un contrat à la compagnie Manufacturier Sheltec, au montant de 92 896.93 \$, toutes taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-16092;

D'AUTORISER un virement de 116 073.00 \$ des surplus de gestion affectés;

D'IMPUTER cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2017-05-05 11:49

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1170346004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 127 113.99 \$ contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de halte fraîcheur sur la rue St-Denis. Octroyer un contrat à la compagnie Manufacturier Sheltec, au montant de 92 896.93\$ toutes taxes incluses, pour la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-16092 (un soumissionnaire). Autoriser un virement de 116 073.00 \$ des surplus de gestion affectés.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal favorise l'occupation du domaine public et se démarque par son innovation dans les divers moyens qu'il utilise pour ce faire. Divers projets ont pris forme à travers les années dont des haltes piétonnes dans des conteneurs, d'autres construites en bois sur la chaussée ou des placotoirs réalisés par le privé ou par l'arrondissement.

Afin de marquer l'espace urbain d'une forme qui sera design et qui servira d'attraction, l'arrondissement a développé le concept d'une halte fraîcheur. Une designer a été engagée afin de proposer un design d'avant-garde répondant à nos critères. Après approbation du concept, elle a préparé les plans et devis pour la halte fraîcheur qui sera démontée et réinstallée annuellement.

Surnommée "la Vague" elle sera installée sur une rue commerciale achalandée qui profitera de la visibilité de cette nouveauté. La rue St-Denis était toute indiquée pour ce type de projet de revitalisation. L'arrondissement participera ainsi aux efforts de la SDC St-Denis afin d'en faire une destination de choix.

Ainsi, nous soumettons pour approbation, la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur dans l'arrondissement pour la saison estivale 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise la fabrication et l'installation d'une halte fraîcheur sur la chaussée, comprenant des brumisateurs, qui sera démontée et entreposée pour réinstallation l'année suivante. Elle fera partie d'une installation plus vaste, sur l'espace privé face aux commerces de ce secteur, et permettra d'offrir aux piétons un endroit, à l'ombre, qui sera rafraîchi par des brumisateurs.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a une densité de population très forte. Sur les rues commerciales du quartier, il y a peu de zones de répit, et elles deviennent de véritables îlots de chaleur. En plus d'une circulation automobile très dense, elles comportent peu d'aires de repos, accessibles, gratuites, où la consommation n'est pas obligatoire contrairement aux terrasses privées. L'orientation générale de l'arrondissement vise à offrir aux résidents des lieux de rencontre intéressants dans l'espace public. Un premier projet a été réalisé en 2013 sur le boulevard Saint-Laurent et les impacts pour les usagers sont concluants.

Le présent projet consiste en la conception et la réalisation d'une halte fraîcheur qui sera installée dans la rue, dans des cases de stationnement. Cette halte fraîcheur permettra ainsi aux passants de se reposer, à l'ombre, dans un environnement verdi et où la température sera au minimum de 5 degrés moins élevé que dans l'environnement.

La halte fraîcheur sera aménagée avec des banquettes et sera verdie selon les normes de l'arrondissement pour les terrasses privées.

L'installation de la halte fraîcheur sera faite par le fournisseur la première année et par la suite un appel d'offres sera faite afin d'en faire l'installation, a désinstallation et l'entreposage annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir les interventions de la Direction des services administratifs et du service de l'approvisionnement .

La dépense totale de 127 113.99 \$ sera répartie comme suit :

- MANUFACTURIER SHELTEC : 80 797.50 \$ + taxes = 92 896.93 \$ (voir pièce jointe # 1 soumission pour la construction et l'installation de la halte fraîcheur).

Incidences :

- ACIER OUELLETTE : 9 793.81 \$ + taxes = 11 260.43 \$ (voir pièce jointe # 2 soumission pour les plaques d'acier servant d'ancrage dans la rue).

- BRUMI-CONFORT : 12 465.00 \$ \$ + taxes = 14 331.63 \$ \$ (voir pièce jointe #3 soumission pour l'installation des brumisateurs et de l'entretien).

- SDC rue St-Denis : 7 501.63 \$ + taxes = 8 625.00\$ (voir pièce jointe #4 pour pour le verdissement comprenant la plantation, l'arrosage et l'entretien ainsi que le remplissage du réservoir de la halte fraîcheur.

Le processus d'appel d'offres sur invitation 17-16092 s'est déroulé du 4 au 28 avril 2017. Dix fournisseurs potentiels ont été invités à participer à l'appel d'offres.

La soumission conforme déposée par Manufacturier Sheltec est au montant de 85 050.00 \$ plus taxes = 97 786.24 \$.

Étant le seul soumissionnaire, la Direction de l'approvisionnement nous a proposé de négocier avec le fournisseur. Ce qui fut fait le 2 mai 2017.

La nouvelle soumission est donc de 80 797.50 \$ plus taxes = 92 896.93 \$

L'estimation déposée pour les appels d'offres n'a pu être faite à partir de comparable et a été établie en fonction de la connaissance du marché de la designer. L'estimation a donc été

établie au montant de 65 000 \$ plus taxes = 74 733.75 \$

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres ainsi que l'écart entre la soumission et cette estimation :

RÉSULTATS DE SOUMISSIONS			
FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS	TAXES (TPS et TVQ)	MONTANT TOTAL
1 Manufacturier Sheltec inc.	80 797.50 \$	12 099.43 \$	92 896.93 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			15 797.50 \$
Écart entre la plus basse et l'estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			24.3 %

Les prix de soumission et les conformités administratives ont été vérifiés par la Direction de l'approvisionnement.

La période où l'appel d'offres a été lancé, la nouveauté du projet qui nous empêche d'avoir des comparables pour l'estimation des prix, le nombre de travaux en cours à Montréal, et le court délai de fabrication peut expliquer cet écart. Pour ces motifs et considérant également que l'invitation a été envoyée à 10 fabricants et qu'un seul ait déposé une soumission, cet écart nous apparaît acceptable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La fabrication de la halte permet de répondre à des critères de la politique d'approvisionnement responsable notamment pour l'aspect environnemental et économique :

La halte fraîcheur sera fabriquée au Québec et sera démontée et réutilisée durant plusieurs années. Sa durée de vie est évaluée à un minimum de cinq ans. De plus, l'ensemble des matériaux de fabrication seront recyclés en fin de vie.

La fabrication de la halte permet également de contribuer au Plan Montréal Durable - Orientation 3 : assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine - action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures puisque la halte est accessible universellement.

Finalement, la halte permet de diminuer l'effet des îlots de chaleur en période estivale en créant une sensation de fraîcheur de 5°C de moins que la température en dehors de la halte.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation des espaces ouverts au public dans l'espace urbain.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement de la halte fraîcheur sera faite par des relations de presse et dans nos médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 8 mai, octroi du contrat
Début juin, installation de la halte fraîcheur
Mi-octobre, démontage et entreposage pour l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Un appel d'offres, no 17-16092 en bonne et due forme, a été préparé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal incluant les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude relativement aux prescriptions administratives générales. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 3 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie COLLINS
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie COLLINS
Projets spéciaux

Le : 2017-05-03

**Dossier # : 1174440001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières - pour souligner l'apport de la communauté portugaise.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
ÉDICTER UNE ORDONNANCE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE SUR L'IMMEUBLE SIS AUX 4299, BOULEVARD SAINT-LAURENT ET 6-12, RUE VALLIÈRES (QUINCAILLERIE HOME HARDWARE AZORES) POUR SOULIGNER L'APPORT DE LA COMMUNAUTÉ PORTUGAISE

ATTENDU QUE l'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) permet, par ordonnance, d'autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire, pour une période de temps déterminée;

ATTENDU QUE l'affichage temporaire, d'une durée de 10 ans, participe à un événement culturel;

ATTENDU QUE l'événement vise à souligner l'apport de la communauté portugaise, et rendra hommage au multiculturalisme qui caractérise le Plateau-Mont-Royal qui a contribué à faire connaître ce quartier comme étant le « quartier des artistes »;

ATTENDU QUE la murale sera installée dans le quartier portugais, en face du parc du Portugal près du boulevard Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la murale est le résultat d'un concours et le choix de l'oeuvre qui sera reproduite a été fait par un jury composé de différents intervenants du milieu et de la communauté ;

ATTENDU QUE le financement sera complètement assumé par la communauté portugaise et le propriétaire du mur;

ATTENDU QUE le mode d'installation proposé respecte les orientations de l'arrondissement

en matière de protection du patrimoine bâti.

Il est proposé :

D'autoriser par ordonnance, afin de souligner l'apport de la communauté portugaise, l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières, aux conditions suivantes :

- que cette enseigne soit mise en place au plus tôt, le 1er juin 2017 et retirée au plus tard, le 10 juin 2027;
- que l'enseigne soit d'une dimension maximale de 13' de largeur x 20' de hauteur (± 4 m x 6 m) et installée à environ 15' (4.5 m) au-dessus du sol;
- que cette enseigne de type « murale » soit fixée solidement à l'aide de vis et matériaux prévues à cette fin et soit faite d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;
- que les perforations faites pour son ancrage soient limitées au minimum et que ces perforations soient, après l'enlèvement de l'affichage, réparées avec un produit empêchant de façon efficace et permanente l'infiltration de l'eau;
- que les organisateurs de cet événement et le propriétaire de l'immeuble soient responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de cette enseigne;
- qu'une assurance responsabilité civile soit maintenue en vigueur durant la période d'affichage.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-05-05 15:58

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1174440001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance pour autoriser l'installation d'une enseigne temporaire sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières - pour souligner l'apport de la communauté portugaise.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 avril 2017, la communauté portugaise de Montréal a déposé, auprès de la Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne de type « murale ». Celle-ci serait installée sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières, faisant face au Parc du Portugal. Elle vise à célébrer Montréal et le multiculturalisme du Plateau-Mont-Royal, en lien avec le festival MURAL et à l'occasion des commémorations du 375^e de la Ville en 2017.

La communauté portugaise de Montréal, représentée dans le cadre de cette demande par l'organisme religieux portugais sans but lucratif la « Missao Santa Cruz » (Mission Sainte-Croix), ainsi que la « Quincaillerie Home Hardware Azores », souhaite installer cette enseigne à des fins culturelle sur l'immeuble occupé par la quincaillerie, qui prête gracieusement le mur de son bâtiment. Celle-ci sera composée de tuiles traditionnelles portugaises « azulejos », qui constituera un don de la communauté portugaise à la ville de Montréal, en hommage à sa ville d'accueil et au multiculturalisme du Plateau-Mont-Royal, reconnu comme « quartier des artistes ». La communauté portugaise, bien ancrée dans l'arrondissement, participe à son enrichissement depuis plus de 60 ans, période correspondant au premier contingent d'immigrants portugais arrivé en 1953. La murale sera inaugurée le 10 juin 2017, date correspondant au jour de la fête nationale du Portugal. Sont attendus pour l'occasion plusieurs invités et personnalités d'ici et du Portugal. La murale sera une reproduction, faite à la main sur des tuiles traditionnelles portugaises « azulejos », d'une oeuvre retenue par le biais d'un concours et elle illustrera l'histoire et l'apport de la communauté portugaise à la Ville de Montréal. Ces tuiles « azulejos », du mot arabe « Al zulaydj », signifiant « petite pierre polie », sont de petits carreaux de faïence généralement monochrome bleu et blanc, ou parfois avec de petits accents de jaune, peints à la main et émaillés. Ils sont ornés de motifs géométriques ou de représentations figuratives, et décorent traditionnellement aussi bien l'intérieur que l'extérieur de façade de maisons, gares ou églises portugaises, et représentent désormais le patrimoine du Portugal.

Le choix de l'oeuvre a été fait par le biais d'un concours lancé en septembre 2016, où chaque participant pouvait présenter jusqu'à trois propositions. Dix-huit artistes ont présenté un nombre total de vingt-quatre projets. Le choix des trois finalistes et du gagnant

a été fait par un jury, le « Comité Quartier Portugais ». L'oeuvre qui remporta le concours sera reproduite à la main par des artisans de la Missao Santa Cruz de Montréal sur des tuiles « azulejos » de 6" x 6" (15 cm x 15 cm), installées côte à côte pour totaliser une murale de 13 pieds de largeur par 20 pieds de hauteur (\pm 4 m x 6 m), qui sera installée à environ 15' (4.5 m) au-dessus du sol.

L'oeuvre figurative est organisée en deux parties, la première est un éloge aux pionniers immigrés, à ses générations et aux contemporains qui ont contribué à anoblir la communauté portugaise de Montréal. La seconde est dédiée à la culture et à l'art portugais en général. De nombreux symboles représentatifs des portugais y figurent: la nature pacifique, la culture, la famille, les coutumes et, plus subtilement, le patriotisme et la paix qu'ils transportent et recherchent. Par cette oeuvre, l'auteur sollicite l'observateur à contempler d'autres symboles suggérant le courage, l'espoir, la persévérance, les peurs et les tourments auxquels les arrivants sont confrontés, mais surtout la possibilité de développer une nouvelle vie, la détermination à contribuer en tant que partie intégrante à la société aux travers les frontières. Finalement, l'auteur laisse à la discrétion et à l'imagination de l'observateur la reconnaissance des autres symboles représentés.

Le fond de la murale, qui recevra les tuiles, sera composé de panneaux de béton léger type "Permabase" mesurant chacun 1/2" x 4' x 8' (1.5 cm x 1.22 m x 2.44 m), qui seront disposés côte à côte pour former le fond rectangulaire de 13' de largeur x 20' de hauteur (\pm 4 m x 6 m). Ces panneaux de béton seront vissés avec des vis à béton anticorrosion dans les joints de mortier du parement de brique existant à tous les 12" (30 cm), un cadre métallique sera installé au périmètre de la murale pour la protéger et assurer une meilleure pérennité. Une fois le fond prêt, les tuiles seront installées par les artisans de l'UTL précité, elles seront collées sur les panneaux béton à l'aide d'une colle polymère et les joints seront composés d'un coulis à base de d'époxy.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser par ordonnance, afin de souligner l'apport culturel de la communauté portugaise à l'arrondissement Plateau-Mont-Royal et à la ville de Montréal, de célébrer le multiculturalisme du Plateau-Mont-Royal comme étant le « quartier des artistes », en lien avec le festival MURAL et à l'occasion des commémorations du 375^e de la Ville en 2017, l'installation d'une enseigne de type « murale » sur le mur nord faisant face au Parc du Portugal, sur l'immeuble sis aux 4299, boulevard Saint-Laurent et 6-12, rue Vallières appartenant à la "Quincaillerie Home Hardware Azores », l'un des commanditaires pour une période de dix ans.

Cette murale sera composée de carreaux de faïence traditionnels portugais « azulejos », peints à la main et émaillés de 6" x 6" (15 cm x 15 cm), de couleurs traditionnelles monochrome bleu et blanc, avec de petits accents de jaune, pour former une murale rectangulaire totalisant 13' de largeur x 20' de hauteur (\pm 4 m x 6 m). Elle présentera un visuel contribuant à promouvoir le l'apport de la communauté portugaise, et rendra hommage au multiculturalisme qui caractérise le Plateau-Mont-Royal qui ont contribué à faire connaître ce quartier comme étant le « quartier des artistes ».

Le requérant s'est engagé à limiter au minimum les perforations du parement à réparer ces perforations après l'enlèvement de la murale, prévu le 10 juin 2027, avec un mortier de même composition qui empêchera de façon permanente l'infiltration d'eau et la dégradation. Le propriétaire du mur s'est également engagé à assumer, pendant toute la durée de l'affichage, la responsabilité de la murale et a fourni un avenant d'assurance responsabilité à cet égard.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'édicter cette ordonnance pour les motifs suivants :

- L'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal* (01-277) permet, par ordonnance, d'autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire, pour une période de temps déterminée;
- L'affichage temporaire, d'une durée de dix années, participe à un événement culturel;
- L'événement vise à souligner l'apport de la communauté portugaise, et rendra hommage au multiculturalisme qui caractérise le Plateau-Mont-Royal qui a contribué à faire connaître ce quartier comme étant le « quartier des artistes »;
- La murale sera installée dans le quartier portugais, en face du parc du Portugal près du boulevard Saint-Laurent;
- La murale est le résultat d'un concours et le choix de l'oeuvre qui sera reproduite a été fait par un jury composé de différents intervenants du milieu et de la communauté;
- Le financement sera complètement assumé par la communauté portugaise et le propriétaire du mur;
- Le mode d'installation proposé respecte les orientations de l'arrondissement en matière de protection du patrimoine bâti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement;

- Publication de l'avis dans le journal *Le Plateau* suite au conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

En vertu de l'article 526 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser l'installation d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, pour une période de temps déterminée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaetan RICARD
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-04

Michael TREMBLAY
Chef de division de l'urbanisme, du
patrimoine et des services aux entreprises

**Dossier # : 1171389001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux - Terrain situé sur le côté ouest de l'avenue Henri-Julien, au nord de la rue Maguire - Contribution de 64 920 \$

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
CESSION POUR FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX - TERRAIN SITUÉ SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE HENRI-JULIEN, AU NORD DE LA RUE MAGUIRE - CONTRIBUTION DE 64 920 \$

ATTENDU l'article 5 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049) qui permet au conseil d'arrondissement de choisir entre la cession, à des fins de parcs ou de terrain de jeux, d'une superficie de terrain représentant 10 % du terrain compris dans le plan et situé en un lieu qui convient pour l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou le paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan;

ATTENDU l'adoption au conseil d'arrondissement, à sa séance du 5 septembre 2006, d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien. Résolution CA06 25 0322.

ATTENDU l'adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-18), visant à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 25 0322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien.

Il est proposé :

D'accepter le versement, par le propriétaire, de la somme de 64 920 \$ représentant 10 % de la valeur réelle du terrain visé par le plan de la demande de permis de lotissement portant le numéro 3001114200, pour l'emplacement situé sur le côté ouest de la rue Henri-Julien, au nord de la rue Maguire;

De mandater le directeur des Services administratifs de l'arrondissement pour entreprendre les démarches afin d'obtenir, du Service des finances de la Ville, la remise de cette somme à l'arrondissement;

De transmettre copie de la résolution au Service des finances de la Ville pour le transfert de cette somme au profit de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2017-05-05 10:07

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1171389001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Cession pour fins de parc ou de terrains de jeux - Terrain situé sur le côté ouest de l'avenue Henri-Julien, au nord de la rue Maguire - Contribution de 64 920 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du terrain a déposé un projet d'opération cadastrale (dossier 3001114200, inscrit le 6 janvier 2016), en vue d'identifier 1 emplacement sous 3 nouveaux numéros de lot.

Le projet consiste au morcellement des lots 4 610 091 et 4 610 093, pour créer trois lots distincts, dont le lot projeté 5 839 177 est dégagé en vue de la construction d'un bâtiment, le lot 5 832 053 est dégagé en vue du prolongement de la rue Alma et le lot 5 832 052 est dégagé en vue de la prolongation vers l'ouest, de la rue du Carmel.

Avant l'émission du permis de construction, le bâtiment projeté sera soumis à l'évaluation du comité consultatif d'urbanisme CCU, et ce, conformément à la procédure du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La demande de permis de construction 3001009631 est présentement à l'étude pour un bâtiment de 4 étages et 65 logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement CA06 250322, adoptée le 5 septembre 2006, projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble - Construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien.

Résolution du conseil d'arrondissement CA11 250265, adoptée le 1^{er} septembre 2011, projet particulier de modification ou d'occupation d'un immeuble, visant à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien.

Certificat d'autorisation de démolir un bâtiment 3000568293-16 émis le 16 août 2016, pour le bâtiment commercial de 2 étages en vertu du projet particulier, résolution CA06 250322.

DESCRIPTION

L'emplacement est situé sur le côté ouest de l'avenue Henri-Julien, au nord de la rue Maguire. La superficie du terrain qui est assujettie aux frais de parcs en vertu de l'article 5 du règlement 12-049 est de **4 602,7** mètres carrés, identifiée par les lots projetés 5 839

052, 5 839 053 et 5 839 177.

La Division mutations et opérations cadastrales support technique de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal a procédé à l'évaluation du lot le 14 mars 2016 et a évalué à 141.04 \$ le mètre carré, soit 649 200 \$ la valeur réelle des lots projetés 5 839 052, 5 839 053 et 5 839 177. L'opération cadastrale consistera à remplacer les 2 lots actuels par 3 nouveaux lots.

Le Service des infrastructures, transport et environnement, de la Division de la géomatique, a été consulté à cet effet et aucuns frais de parc n'ont jamais été imputés antérieurement sur cet emplacement.

Le registre des frais de parcs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été consulté et aucuns frais de parcs n'ont été imputés pour cet emplacement, depuis 2002.

JUSTIFICATION

Le versement d'une superficie correspondant à 10 % de la superficie des terrains, représentant **46,02** mètres carrés, n'est pas justifié par sa localisation. Le site est situé à proximité des parcs du Carmel, Alphonses Télecphore Lépine et des jardins communautaires Mile End. La dimension restreinte du terrain ne permet pas de fournir 10 % de ce site à des fins de parc. Dans les circonstances, une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle du terrain compris dans le plan est donc justifiée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le propriétaire du site est la compagnie Habitations Laurendeau inc. représentée par monsieur Marc Laurendeau, mandataire, qui s'engage à verser la somme demandée pour les frais de parcs, tel que mentionné dans une lettre reçue le 12 avril 2017.

Le propriétaire soumettra un chèque de 64 920 \$ comme paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur réelle des lots assujettis. Conforme aux dispositions du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12-049), permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une opération cadastrale exigeant une contribution à des fins de parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente quant à la décontamination du site;
Émission du permis de lotissement, dont la demande porte le numéro 3001114200;
La demande de permis de construction sera soumise au conseil d'arrondissement;
Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre LAVIGNE
Agent principal du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-04

Daniel ROCH
C/d permis & inspections arrondissements